

COMMUNE DE LONG

Séance du 06 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le six septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de LONG s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale en date du 02 septembre 2024.

Etaient présents : Jean-Marie PECQUET, Alain COPIN, Jean-Noël FOSSATI, Aude PETIT, Jean-Pierre VARLET, François BLIN, Perrine RETOURNÉ, Francis LÉPINE.

Etaient absents excusés :

Tanguy LADRIERE qui a donné pouvoir à Jean-Marie PECQUET

Nadia GUILBERT

Etaient absents :

Xavier HENRY, Olivier FERÉZ, David PERTUÉ.

Perrine RETOURNÉ a été élue secrétaire de séance.

Approbation des PV des précédentes réunions

Aucune remarque n'étant formulée, les procès-verbaux des réunions du 29 mars 2024, 12 avril 2024, 21 mai 2024 et 14 juin sont adoptés à l'unanimité des membres présents et représentés.

Délibération n° 51/2024 : Décision Modificative n° 1 au Budget Primitif 2024

Monsieur le Maire donne connaissance de la correspondance de la Trésorerie qui nous informe de l'existence d'une ligne de caution datant de la bascule Hélios, dont le montant s'élève à 152.57 € sans autre renseignement.

Il nous est demandé de délibérer pour conserver cette caution qui nécessitera, en cas d'accord du Conseil Municipal, une modification du budget par décision modificative.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- De conserver cette caution d'un montant de 152.57 €
- De modifier, en conséquence, le budget primitif 2024 de la Commune comme suit :

Dépenses d'investissement – Art 165 – Dépôts et cautions reçus : + 152.57 €

Recettes d'investissement – Ar 021 – Virement de la section de fonctionnement : + 152.57 €

Recettes d'exploitation – Art 75888 – Autres recettes : + 152.57 €

Dépenses d'exploitation – Art 023 – Virement à la section d'investissement : + 152.57 €

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces s'y rapportant

Délibération n° 52/2024 : Changement des tarifs du point boulangerie de la régie Camping

Sur proposition de Monsieur le Maire, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de fixer comme suit les tarifs du point boulangerie de la régie camping à compter du 09 septembre 2024 :

Croissant 1.00 €

Pain au chocolat 1.10 €

Pépîte, pain au raisins et chausson aux pommes 1.30 €

Pain de campagne 1.50 € non tranché et 1.60 € tranché

Baguette 1.05 €

Baguette tradition 1.20 €

Gâteau battu 7.00 € le grand et 5.00 € le petit

Brioche 4.00 €

Jocko 1.20 €

Demi-baguette 0.60 €

COMMUNE DE LONG

Séance du 06 septembre 2024

Délibération n° 53/2024 : Cession de bail de pêche – Lots 2 et 2 bis La Russie

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de Monsieur HURTREZ Michel qui souhaite céder son bail de pêche en cours pour les lots 2 et 2 bis au lieudit « la Russie » à Monsieur DELATTRE Joshua. Le montant annuel de la location est de 800 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- De résilier le bail de Monsieur HURTREZ Michel à compter du 28/07/2025
- D'établir un bail au profit de Monsieur DELATTRE Joshua demeurant à Pont Rémy pour la période du 29/07/2025 au 28/07/2028 renouvelable tacitement par périodes de 3 années
- De fixer le montant de la location annuelle à 800 €
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier

Délibération n° 54/2024 : changement locataire bail de pêche – Lieudit « Au Paradis » et 1/6^{ème} lieudit « la Russie »

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du décès, en Janvier 2024, de Monsieur FRANCOIS Gérard qui louait un terrain de loisirs situé au lieudit « au Paradis » comprenant également 1/6^{ème} au lieudit « la Russie ». La durée du bail s'étendait du 01/01/2023 au 31/12/2025 pour un montant annuel de 528.86 € (1/6^{ème} lieudit La Russie) et 2 313.88 € (lieudit Au Paradis). Il donne ensuite lecture du courrier de sa fille, Madame ALVOET-FRANCOIS qui souhaite reprendre le bail en cours à son nom.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- De résilier le bail en cours de Monsieur FRANCOIS Gérard
- D'établir un bail au profit de Madame ALVOET-FRANCOIS Nathalie pour la période du 09/09/2024 au 08/09/2027 renouvelable tacitement par périodes de 3 années
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier

Délibération n° 55/2024 : proposition acquisition parcelle SANEF

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du courrier de la société GEOFIT intervenant pour le compte de la société SANEF dans le cadre de négociations foncières. Cette société nous informe de la mise en vente de la parcelle ZK 39 lieudit « le Begue » d'une surface de 1236 m².

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de ne pas donner de suite favorable à cette proposition.

Délibération n° 56/2024 : Adhésion au groupement de commande de la CCPM pour les travaux neufs et d'entretien de la voirie

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique et notamment les articles L 2113-6 à L 2213 relatif aux groupements de commandes,

Vu la délibération du 17 décembre 2020 de la Communauté de Communes Ponthieu Marquenterre portant création d'un groupement de commandes relatif à des travaux de voirie, travaux neufs et d'entretien,

Vu la convention constitutive de création du groupement de voirie du 26/02/2021 et notamment l'article 7 qui prévoit que les demandes d'adhésions peuvent intervenir pendant la durée de ce groupement illimité dans le temps et uniquement lors des reconductions annuelles ou renouvellement des marchés/accords-cadres.

COMMUNE DE LONG

Séance du 06 septembre 2024

Considérant la volonté de partager les compétences et savoirs, l'intérêt du gain de temps procédural, de rationaliser les dépenses et réaliser des économies d'échelle sur les volumes d'achat et le besoin de la commune en termes de travaux neufs et d'entretien de voirie sur son territoire,

Le Maire expose au Conseil Municipal :

Au regard du contexte précédemment exposé, il est proposé d'adhérer au groupement de commandes relatif aux travaux neufs et d'entretien de voirie coordonné par la Communauté de Communes Ponthieu Marquenterre. Il convient de signer le projet d'avenant à la convention constitutive, annexée à la présente pour en accepter les conditions, les modalités de fonctionnement, les rôles et les obligations de la commune en tant que membre signataire.

La Communauté de Communes Ponthieu Marquenterre est désignée comme coordinatrice du groupement sur une durée illimitée et engagera à ce titre les consultations communes. Elle procédera à ce titre à la notification des marchés aux prestataires retenus.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- D'approuver l'adhésion au groupement de commandes pour les travaux neufs et d'entretien de la voirie,
- De désigner la Communauté de Communes comme coordinatrice de ce groupement,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le projet d'avenant à la convention constitutive du groupement de commandes jointe à la présente délibération autorisant le Président de la Communauté de Communes Ponthieu Marquenterre à engager les consultations communes, à signer les marchés qui en découleront et tout autre document afférant à la création de ce groupement et à l'exécution de son objet.

Point assainissement :

Monsieur le Maire fait le point sur l'avancement des travaux en cours et informe le Conseil Municipal de la nécessité de délibérer sur plusieurs points et notamment concernant :

- L'attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la 3^{ème} tranche de collecte
- La définition du zonage des différentes tranches de collecte
- La demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau pour la 3^{ème} tranche de collecte
- Les modalités de prise en charge des demandes particulières concernant les branchements
- Le conventionnement avec le cabinet SOLIHA pour le suivi administratif et technique des dossiers de raccordement des particuliers

Une convention particulière tripartite a été signée pour l'installation de boîtes de branchement en propriété privée, sachant qu'une partie de cette impasse est située en domaine privé.

Une réunion publique sera organisée d'ici la fin de l'année afin d'informer la population concernée par les branchements à réaliser et notamment sur le volet des démarches administratives à engager dans le cadre des subventions pouvant être obtenues.

Délibération n° 57/2024 – Définition du zonage des tranches de collecte

Après avoir entendu les explications du Maire et par souci d'optimisation des coûts,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'arrêter le zonage de l'ensemble des tranches de collecte comme suit :

Tranche 1 : Grande Rue (en partie), Impasse des Jardins, Rue de la Chasse à Vaches, Rue de l'Abreuvoir, Rue du 8 mai 1945, Rue du Château

Tranche 2 : Rue Charmante, Rue du 11 novembre, Rue de l'Etoile, Rue du Presbytère

COMMUNE DE LONG

Séance du 06 septembre 2024

Tranche 3 : Grande Rue (en partie), Rue Hotton, Rue Basse d'Abbeville, Rue de la Carrière, Rue de la Cavée, Rue de l'école des garçons, Rue de l'Eglise, Rue de l'enclos, Rue du Calvaire, Rue du Cimetière, Rue Saint Antoine, Rue et Ruelle St Georges, Rue Tambour, Ruelle Sosthène

Tranche 4 : Rue de l'ancienne école des filles, Rue Dufourmantelle, Rue Gaëtan Carpentier

Tranche 5 : Rue d'Abbeville, Rue des Moulins, Rue Jean Gris, Rue Paris

Délibération n° 58/2024 : Attribution du marché en procédure adaptée pour la maîtrise d'œuvre de la 3^{ème} tranche de collecte des eaux usées

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° D25/2024 par laquelle le Conseil Municipal a décidé de lancer une consultation selon une procédure adaptée pour la maîtrise d'œuvre des prochaines tranches de collecte. Il donne ensuite connaissance du marché en procédure adaptée proposé par le Cabinet Conseils Environnement Territoire pour la maîtrise d'œuvre de la 3^{ème} tranche de collecte, qui se décompose comme suit :

Rappel de l'estimation des travaux : 705 000 € HT

Taux de rémunération : 2.95 %

Forfait de rémunération HT : 20 797.50 € HT

Missions complémentaires : 2 550 € HT

Total de la rémunération HT : 23 347.50 € (28 017 € TTC)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise Monsieur le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre avec le Cabinet Conseils Environnement Territoire selon les conditions précitées, s'élevant à la somme de 23 347.50 € HT (28 017 € TTC), comprenant les missions complémentaires.

Délibération n° 59/2024 : Mise en place de l'assainissement collectif -Agence de l'Eau : Avenant n° 2 au Programme Concerté pour l'Eau Années 2022-2025 – Demande de participation financière pour la collecte des eaux usées Tranche 3

Monsieur le Maire donne connaissance du projet de modification de la programmation prévisionnelle n° 8028002 relative au projet d'avenant n° 2 du Programme Concerté pour l'Eau (années 2022-2025) et concernant la mise en place de l'assainissement collectif sur la commune de LONG.

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver le projet d'avenant n° 2 du PCE 2022-2025 (programmation prévisionnelle n° 8028002)
- De solliciter l'aide de l'Agence de l'Eau pour la programmation 2024, selon les modalités suivantes :

Opération 05 modifiée du PCE 8028002 « Réseau extension collecte – Tranche 3 »

Montant de l'opération : 791 261 € HT

Montant finançable : 791 261 € HT

Subvention (30 %) : 237 378 €

Subvention Solidarité Territoriale (15 %) : 118 690 €

Avance remboursable sur 20 ans (20 %) : 158 252 €

COMMUNE DE LONG

Séance du 06 septembre 2024

Délibération n° 60/2024 : traitement des demandes particulières liées aux branchements assainissement des particuliers

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer afin de fixer les modalités de tarification des demandes de travaux complémentaires (prolongation de réseau, demande de boîte de branchement supplémentaire) formulées par les particuliers dans le cadre de la mise en place de l'assainissement collectif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- de facturer au demandeur le montant des travaux supplémentaires sollicités selon le devis de l'entreprise qui sera mandatée par la commune dans le cadre du marché en cours.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces s'y rapportant.

Délibération n° 61/2024 : Assainissement : Convention de partenariat avec SOLIHA

Dans le cadre des dossiers de demandes d'aide des particuliers auprès de l'Agence de l'Eau Artois Picardie pour le raccordement au réseau d'assainissement, Monsieur le Maire propose comme cela avait déjà été évoqué, de conventionner avec l'association SOLIHA à Amiens, pour le suivi administratif et technique de ces demandes. Il donne ensuite connaissance de la convention proposée par cette association qui s'engage envers les particuliers et artisans à :

- Informer sur l'intérêt de se raccorder au réseau d'assainissement et sur les aides potentielles
- Conseiller et aider à finaliser le projet technique
- A monter les dossiers de demande de subvention à l'Agence de l'Eau
- A contrôler les travaux réalisés (bon raccordement de toutes les eaux usées du domicile, gestion des eaux pluviales à la parcelle) et délivrer les certificats de bon raccordement

La commune, quant à elle, devra transmettre le bordereau mensuel préparé par SOLIHA à l'Agence de l'Eau et reverser les aides aux particuliers.

Le coût de la prestation proposée par SOLIHA est de 142 € HT par dossier de raccordement d'un immeuble mené à bonne fin.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec l'association SOLIHA et accepte les conditions financières proposées.

Délibération n° 62/2024 : Location du gîte 9 Rue Basse d'Abbeville

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du problème rencontré fin Juillet lors de la location du gîte 110. En effet, celui-ci était envahi par un nid de guêpes et les locataires ont dû évacuer les lieux.

Devant l'urgence de la situation, ces personnes ont été relogées entre le 28 juillet et le 02 août 2024, dans le gîte de M et Mme DEMETZ Emmanuel situé 9 Rue Basse d'Abbeville.

Le montant de la location due à M et Mme DEMETZ s'élève à 600 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise Monsieur le Maire à régler la somme de 600 € à M et Mme DEMETZ sur le budget du Camping.

Délibération n° 63/2024 : Modification du tableau des effectifs

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 50/2024 par laquelle était notamment créé le grade d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe (17h30/35^{ème}) et la suppression du grade d'adjoint administratif (17h30/35^{ème}), dans le cadre d'un avancement de grade par ancienneté. Monsieur le Maire rappelle également que l'agent concerné est également employé par une autre collectivité de laquelle dépend aussi la nomination au grade d'avancement.

COMMUNE DE LONG

Séance du 06 septembre 2024

Cette collectivité n'ayant pas donné de suite favorable à l'avancement possible de l'agent, il est donc impossible pour la commune de LONG de faire accéder cet agent au grade d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe.

En effet, le grade détenu par l'agent doit être identique dans toutes les collectivités qui l'emploient.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'annuler les décisions de création du grade d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe (17h30/35^{ème}) et de suppression du grade d'adjoint administratif (17h30/35^{ème}) reprises dans la délibération n° 50/2024 du 14 juin 2024.

QUESTIONS DIVERSES

1. **Vidéosurveillance** : les panneaux indiquant la présence d'une vidéosurveillance ont été posés.
2. **Reprise des concessions abandonnées au cimetière** : Le dernier constat d'abandon doit être établi ; une réunion de la commission cimetière est fixée au mercredi 18/09 à 9h30. Il faudra notamment que la commission détermine un emplacement destiné à accueillir l'ossuaire.
3. **Compétence érosion** : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la compétence « lutte contre l'érosion des sols » est désormais assurée par la Communauté de Communes du Ponthieu Marquenterre depuis le 05/08/2024.
4. **Mise en place de capteurs** : Monsieur le Maire indique que des capteurs ont été mis en place en partenariat avec Somme Numérique : capteurs de niveaux d'eau et capteurs de température de chauffage sur les thermostats des radiateurs de la salle des fêtes.
5. **Louchet** : il a été rapatrié hier. Une convention tripartite définissant les modalités de restauration et d'hébergement du Louchet, propriété de la Commune, a été signée entre la commune, l'association de préservation du patrimoine de Long et M et Mme Duvauchelle Pascal.
6. **Plafond de la pièce contigüe au secrétariat de Mairie** : Monsieur le Maire informe qu'une partie du plafond situé au-dessus du faux-plafond s'est effondré, entraînant les rails de maintien du faux-plafond. Les causes précises ne sont pas déterminées. Un devis a été demandé pour la remise en état.
7. **Panneaux solaires sur ombrières dans les parcs de stationnement extérieurs de plus de 1 500 m²** : Monsieur le Maire donne connaissance du mail reçu des services de la DDTM concernant l'application de la Loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (ApER) du 10 mars 2023 qui a pour objectif de lutter contre le changement climatique et d'atteindre 33 % de part d'énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie d'ici 2030. Dans ce cadre, des panneaux solaires sur ombrières doivent être installés sur les parcs de stationnement extérieurs de plus de 1500 m² (sur au moins 50 % de la superficie de ces parcs) existants au 1^{er} juillet 2023. Ces dispositions concernent apparemment la commune de Long (parking de la chasse à Vaches) et sont applicables pour le 1^{er} juillet 2028. Un prochain Décret d'application devrait paraître et détailler précisément les critères d'exonération de cette obligation. Concernant le parking de la Chasse à Vaches, Monsieur le Maire rappelle que celui-ci a un autre usage que celui de parking puisqu'il s'agit également du lieu de stockage des points d'apport volontaire, ce qui réduit la surface de stationnement.
8. **Arrêté n° A80486 2024/36 du 17/06/2024 portant réglementation de la procédure administrative mise en place concernant les dépôts sauvages** : Monsieur le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal en date du 30/11/2023 portant sur le même objet qui avait du être rapportée le 26/02/2024 pour le motif suivant : « la lutte contre les dépôts sauvages de déchets vous incombe en votre qualité d'autorité titulaire du pouvoir de police et le Conseil Municipal n'est pas compétent pour fixer le montant des amendes administratives susceptibles d'être émises ». De ce fait un arrêté municipal avait été pris aux lieu et place de cette délibération. Cependant, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du recours gracieux émis à nouveau par le contrôle de légalité de la Sous-Préfecture sur cet arrêté demandant le retrait de cet arrêté au motif suivant : « les dispositions de l'article 3 sont irrégulières ». L'article 3 concernant les sanctions et le montant des amendes. Monsieur le Maire informe donc qu'il va procéder au retrait de cet arrêté municipal et se renseigner à nouveau sur les modalités de mise en place de ces procédures, sanctions et amendes.

COMMUNE DE LONG

Séance du 06 septembre 2024

9. **Concours des villes et villages fleuris** : Monsieur le Maire rappelle le passage du jury le 12 juin dernier qui avait été accompagné par Monsieur Copin. Le Jury a exprimé des encouragements et recommande d'essayer une gestion différenciée des espaces verts sur certains secteurs tels que le camping et la Chaussée du Catelet, d'étoffer le fleurissement en vivaces et d'agrémenter en plantations et fleurissement la route de Long au Catelet.
10. **Commission des Marais** : une réunion est programmée pour le mercredi 25 septembre à 15h30.
11. **Commission Assainissement** : une réunion est programmée pour le vendredi 4 octobre après-midi
12. **Prolifération des rats** : Monsieur le Maire indique que du poison à rats peut être demandé en Mairie.
13. **Danger au niveau du pont de l'autoroute sur la Route d'Ailly** : Des haies ne sont pas entretenues et rendent dangereux le croisement de certains véhicules. Monsieur le Maire est déjà intervenu auprès de la SANEF qui en est propriétaire mais il est très difficile d'avoir un interlocuteur. S'agissant d'une route départementale, peut-être faut-il remonter le problème à l'Agence Routière du Département.
14. **Niveaux d'eau des marais** : Monsieur Fossati fait part de son exaspération concernant la gestion des niveaux d'eau et son inquiétude sur les conséquences préjudiciables pour l'écosystème des marais. Il n'exclut pas l'éventualité de faire un signalement aux autorités compétentes car les niveaux sont à nouveau très bas. Monsieur le Maire fait part de ses interventions très régulières, dans le cadre du canal d'assèchement, auprès du responsable de la régulation des eaux au niveau du vannage de Fontaine pour stabiliser la situation. Il rappelle également que les travaux au niveau du vannage de Fontaine qui devraient stabiliser la situation ont un retard de 2 ans et sont en attente d'une décision préfectorale quant à leur taux de financement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.

Le Maire,

La secrétaire de séance,

Liste des délibérations :

- | | |
|----------------|--|
| 51/2024 | Décision Modificative n° 1 au Budget Primitif 2024 |
| 52/2024 | Changement des tarifs du point boulangerie de la régie Camping |
| 53/2024 | Cession de bail de pêche – Lots 2 et 2 bis La Russie |
| 54/2024 | Changement locataire bail de pêche – Lieudit « Au Paradis » et 1/6^{ème} lieudit « la Russie » |
| 55/2024 | Proposition acquisition parcelle SANEF |
| 56/2024 | Adhésion au groupement de commande de la CCPM pour les travaux neufs et d'entretien de la voirie |
| 57/2024 | Définition du zonage des tranches de collecte |
| 58/2024 | Attribution du marché en procédure adaptée pour la maîtrise d'œuvre de la 3^{ème} tranche de collecte des eaux usées |
| 59/2024 | Mise en place de l'assainissement collectif -Agence de l'Eau : Avenant n° 2 au Programme Concerté pour l'Eau Années 2022-2025 – Demande de participation financière pour la collecte des eaux usées Tranche 3 |
| 60/2024 | Traitement des demandes particulières liées aux branchements assainissement des particuliers |
| 61/2024 | Assainissement : Convention de partenariat avec SOLIHA |

COMMUNE DE LONG

Séance du 06 septembre 2024

62/2024 Location du gîte 9 Rue Basse d'Abbeville
63/2024 Modification du tableau des effectifs

EMARGEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

PECQUET Jean-Marie	
COPIN Alain	
FOSSATI Jean-Noël	
PETIT Aude	
BLIN François	
FEREZ Olivier	Absent
GUILBERT Nadia	Absente excusée
HENRY Xavier	Absent
LADRIERE Tanguy	Absent excusé – Pouvoir à JM PECQUET
LÉPINE Francis	
PERTUÉ David	Absent
RETOURNÉ Perrine	
VARLET Jean-Pierre	